

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2014/114

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION France-DIGUES ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Nombre de Conseillers présents : 40

Nombre de Conseillers présents et représentés : 44

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 16/09/2014

Date d'affichage de la convocation au siège : 19/09/2014

Le 23 septembre 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30
à la salle des Fêtes de la Brède

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme JOLIVET	LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	M.FATH
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	P	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	E	M.LARRUE	Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	E	M.LEMIRE	Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

N° 2014/114

ADHESION A L'ASSOCIATION FRANCE-DIGUES ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juin 2014 concernant la modification des compétences, notamment la « gestion des digues incluses dans le périmètre de la DIG » ;

Vu les statuts de l'Association France Dignes votés lors de l'assemblée générale constitutive du mercredi 22 mai 2013 ;

Vu l'intérêt que représente l'adhésion à un tel réseau d'acteurs de la gestion des digues ;

Vu l'avis de la commission environnement du 12 juin 2014.

Considérant l'avis favorable du bureau.

L'Association France Dignes - Association Nationale des Gestionnaires de digues a été créée en mai 2013. Celle-ci est l'aboutissement de l'action «Création d'une filière professionnelle destinée aux gestionnaires de digues» telle que définie par le Plan de submersion rapide (PSR) publiée en février 2011, et menée par les trois gestionnaires de digues que sont l'AD Isère Drac Romanche, le Symadrem et la DREAL Centre. Association loi 1901 dans un premier temps, France Dignes est destinée à se transformer en Groupement d'intérêt public (GIP) dans les années à venir.

L'Association a pour objet de :

- Mettre en réseau les gestionnaires et construire une plate-forme d'échanges techniques (site Internet) à laquelle pourront participer professionnels et experts.
- Proposer un accès privilégié et une assistance à l'utilisation d'outils spécifiques portés par France Dignes, déjà existants (SIRS Dignes -voir plus bas)
- Former et diffuser les bonnes pratiques : France Dignes organisera ou co-organisera des formations et des journées techniques ciblées sur des sujets répondant aux besoins des adhérents.
- Animer des débats entre les différents gestionnaires afin de porter leur parole auprès des pouvoirs publics.
- Assurer une veille technique et réglementaire, des actualités, des débats, une analyse régulière des métiers représentés chez les gestionnaires de digues, ainsi que des besoins en formation, une analyse méthodologique des retours d'expérience, etc. ...

L'Association a, en outre, vocation à être un partenaire et un interlocuteur vis-à-vis des pouvoirs publics et à œuvrer à la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) des gestionnaires de digues et ouvrages de protection contre les crues et submersions marines, au sens du décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2007.

Il est proposé au Conseil communautaire d'adhérer à l'Association France Dignes :

- Désignation d'un représentant et d'un suppléant
- Adhésion : 500 € par an et 20 €/km d'ouvrages (21 km env.), soit 920 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

1. Approuve l'adhésion à l'association nationale des gestionnaires de digues, France Dignes ;

2. Autorise le président à signer la convention d'adhésion et tous documents s'y rapportant ;

3. Dit que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget de la CCM **et accepter** de régler la cotisation annuelle fixée à 920 € (20 € par km de digue plus 500 € d'adhésion, calcul basé sur un linéaire de 21 kilomètres de digues en cours de classement) ;

4. Désigne M. le Président, Christian Tamarelle comme représentant titulaire au sein de cette association et Mr le Vice Président en charge du Développement Durable, Mr Jean-André LEMIRE, comme représentant suppléant ;

5. Charge Monsieur le Président à mener toutes actions permettant de mettre en œuvre la présente délibération.

Fait à Martillac, le 23 septembre 2014

Le Président

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

